



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

ARRÊTÉ n° 78-2024-06-04-00001
Portant institution de la commission de propagande
pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
de la commune de Garancières, les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

Le Sous-préfet de Rambouillet,

Vu le Code électoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2024 confiant à Monsieur Victor DEVOUGE, secrétaire général de la préfecture des Yvelines l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet ;

Vu l'arrêté n°78-2024-05-07-00012 portant convocation des électeurs de la commune de Garancières pour l'élection municipale partielle intégrale et communautaire les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu l'Ordonnance n°26/2024 du 4 juin 2024 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles désignant les magistrats (titulaires et suppléants) appelés à présider la commission de propagande ;

Vu la désignation du 24 mai 2024 de Monsieur le Directeur Départemental de la Poste des Yvelines,

Considérant que dans les communes de 2 500 habitants et plus, il convient d'instituer une commission de propagande qui sera chargée d'assurer l'envoi et la distribution des circulaires et des bulletins de vote ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Rambouillet ;

ARRETE

Article 1er : Une commission de propagande est instituée pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Garancières qui se tiendra le dimanche 30 juin 2024 et s'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, le dimanche 07 juillet 2024 ;

.../...

Article 2 : La composition de la commission de propagande est fixée comme suit :

Président titulaire :

- **Madame Amandine DUPLEIX**, Juge des contentieux de la protection au Tribunal de proximité de Rambouillet

Président suppléant :

- **Madame Marie d'ANTHENAISE**, Juge placée, déléguée Juge des contentieux de la protection au Tribunal de proximité de Saint-Germain-en-Laye

Membres :

-Représentant de La Poste

Titulaire : Laetitia LEMEY, Animatrice Excellence Logistique 78

Suppléant : Philippe BARREIRA, Expert Transport 78

-Représentant le Sous-préfet de Rambouillet

Titulaire : Monsieur Nicolas POETTE, Secrétaire Général de la Sous préfecture de Rambouillet,

Suppléant : Monsieur Christophe HAMMOND, Chef du Bureau de l'Animation Territoriale

Secrétaire : Madame Sunda KUMANAN, Adjointe au Chef du bureau de l'Animation Territoriale – sous-préfecture de Rambouillet.

Article 3 : Sièges et lieu de réunion de la commission de propagande :

- La commission de propagande aura son siège à la sous-préfecture de Rambouillet (82 Rue du Général de Gaulle – 78120 Rambouillet).

• Pour le premier tour :

-La commission sera installée et procédera à la validation des projets des bons à tirer en son siège le vendredi 14 juin à 10h30

-La commission se réunira le mardi 18 juin à partir de 14h00 pour la validation des documents livrés et la vérification des quantités livrées pour le premier tour du scrutin.

• Pour le second tour :

-La commission se réunira le mercredi 3 juillet à partir de 12h00 pour la validation des documents livrés et la vérification des quantités livrées pour le second tour du scrutin.

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 4 : Lieu de livraison des documents électoraux des candidats :

Les candidats devront faire livrer leurs circulaires et bulletins de vote conformes à la réglementation en vigueur, à l'adresse et aux horaires qui leur seront communiqués lors de leur dépôt de candidature.

Ces informations seront également disponibles sur le site de la Préfecture des Yvelines, à l'adresse :

<https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/2024/Election-municipale-partielle-integrale-de-la-commune-de-Garancieres>

Article 5 : Date limite de livraison des documents électoraux des candidats :

Les documents électoraux devront être livrés à la commission de propagande, à la Sous-préfecture de Rambouillet, au plus tard aux dates et horaires suivants :

- Pour le premier tour : le mardi 18 juin à 12h00
- Pour le second tour : le mercredi 3 juillet à 12h00

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et horaires ci-dessus.

Article 7 : Le Sous-préfet de Rambouillet, la Présidente de la Commission de Propagande, le Premier adjoint au Maire de Garancières sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines et affiché en mairie.

A Rambouillet, le **4 JUIN 2024**

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,
Sous-Préfet de Rambouillet par intérim



Victor DEVOUGE